

Pionnières du féminisme et du syndicalisme : Léa Roback et Madeleine Parent

Dossier thématique réalisé par la Cinémathèque québécoise, en collaboration avec le RéQEF, 2023.

Ces transcriptions sont tirées des chutes de tournage du film *Madeleine Parent, tisserande de solidarité* (2002), réalisé par Sophie Bissonnette.

LES GRÈVES À DOMINION TEXTILE : MONTRÉAL ET VALLEYFIELD (1946)

Les grèves dans les usines de Dominion Textile (1946)

Judith Murray : Quand vous avez eu votre convention collective, qu'est-ce que c'est l'attitude du gouvernement Duplessis envers vous ?

Madeline Parent : Oh ! Savez qu'on s'est organisé à Valleyfield en 43, à Montréal en 42... non en 42 et à Montréal en 43, et que c'est seulement en 46, sauf pour la General Machine Shop, qui a été certifiée... pour laquelle nous avons été certifiés aux dernières années du régime Godbout. Mais les autres, ça a pris plus de temps. Alors, il y a eu tout ce temps-là avant d'avoir une convention collective. Ce qui voulait dire qu'on arrivait à avoir la majorité. On faisait des procédures en accréditation. On gagnait l'accréditation. La compagnie voulait rien faire, voulait pas négocier, et le reste. Et puis il y avait des retards et des technicalités sans fin. Alors, il y a des gens qui se décourageaient. Et il y avait toujours toutefois un certain groupe assez convaincu pour tenir bon. Et quand on recommençait – des fois il fallait recommencer – on avait ce groupe de travailleurs et de travailleuses convaincues. Et les autres revenaient. Alors c'était « ondulé » comme ça.

Et quand la grève a eu lieu en 46, la compagnie croyait bien pouvoir nous briser. Elle a fait une distinction entre Montréal et Valleyfield parce que les gens de Montréal avaient suivi deux procédures. Ils avaient suivi une procédure en temps de guerre sous la législation fédérale, qu'il fallait suivre. Ça a servi à rien et ils ont recommencé moulin par moulin. La procédure en accréditation auprès de Québec. Les gens de Valleyfield ont dit : « Ben nous, on prend pas ça. On a été accrédités une fois. Ça n'a rien donné. Qu'est-ce qui nous dit que ça donnerait plus si on recommençait ? ». Alors, on avait deux situations techniques devant la loi. La compagnie s'est servie de ça. Et d'abord, elle voulait jamais rencontrer les représentants, pas le ministre du Travail et c'était Antonio Barrette à Québec dans le temps sous Duplessis, en 46. C'était pas un génie... On se trouvait en grève, techniquement légale, peu importe ce qu'ils disaient, c'était le cas. Duplessis a jugé bon de déclarer la grève de Valleyfield illégale. Or, il était procureur général. Il n'avait pas d'autorité légale pour déclarer une grève légale ou illégale. Mais c'est pas ça qui lui causait des scrupules. Il était bien décidé à nous battre. Il y a eu une demande en injonction contre nous à Valleyfield, et les gens voulaient... ça se passait au palais de justice à Valleyfield. C'est la seule procédure qui s'est passée au palais de justice à Valleyfield. On avait si peur de la population qu'ensuite on faisait ça à Montréal. Et c'était pour la demande en injonction. Alors j'ai été

témoin, pour le syndicat, j'ai relaté l'histoire de toutes nos procédures. Et la salle était pleine à craquer de travailleurs, de grévistes, d'hommes et de femmes qui suivaient la procédure. Puis je leur avais dit: « Vous voulez y être, nous, nous voulons que vous y soyez. Mais vous allez être sages comme des images, parce que le premier qui va parler, ils vont vider la salle, puis vous entendrez rien et ça va nous faire beaucoup de tort ».

Alors, ils ont été très sages. Quand on m'a assermentée, j'étais le premier témoin... Euh, le juge... dès que j'ai été assermentée, il dit: « Vous n'êtes qu'une pétroleuse ». J'ai senti les gens dans la salle qui réservaient leur souffle. J'ai dit à notre avocat qui était Jacques Perreault : « Monsieur l'avocat, suis-je venue ici pour témoigner ou pour me faire insulter ? ». Alors il a regardé le juge Surveillé dans un long silence qui en disait beaucoup. Et Surveillé n'a rien dit de plus et heureusement, tous nos membres ont été parfaitement silencieux. Or, j'ai témoigné sur toute ma procédure et c'était évident que la compagnie avait abusé et qu'on avait tout fait, tout fait, tout fait et refait bien des fois et qu'il y avait mauvaise volonté là. Dans l'après-midi la compagnie a témoigné. Mais j'avais vu que ça avait pas convaincu le juge pour ce qui était du témoignage de la compagnie. Il s'est même endormi à un certain moment sur le témoignage (rire). Ce qui est pas toujours nouveau pour des juges, mais enfin, c'est parce qu'il était satisfait, il avait eu la preuve. Et il n'a jamais émis l'injonction.

Beaucoup plus tard, quand la grève était réglée, que nous avons une convention collective, les avocats de la compagnie sont allés voir le juge, puis ils ont dit : « Vous n'avez pas rendu de jugement ». Alors, il dit « appelez les avocats du syndicat et puis je vous rencontrerai avec eux? ». Alors, nos avocats et les avocats de la compagnie sont allés. Et le juge Fabre Surveillé a dit : « Vous aurez pas un jugement. Et si vous m'obligez d'en rendre un, je vais le faire en faveur du syndicat ». Alors, voyez-vous, c'était comme ça qu'on gagnait des victoires des fois. On n'acceptait pas que nous avons raison, mais on refusait de sévir contre nous. Aujourd'hui on dirait : « mais ce n'est pas satisfaisant, puisqu'il sait que nous avons raison, qu'il aurait fallu qu'il le dise dans un jugement ». Mais, dans ce temps-là, c'était déjà quelque chose. Et ça voulait dire que la position que la police provinciale avait prise, comme s'il y avait eu une injonction tout le long de la grève, était pas aussi légitime qu'ils avaient laissé croire.

JM : Je pense qu'on va s'arrêter là. La cassette termine là.

MP : Au bout de... à peu près 50- 55 jours de grève, la compagnie était prête à négocier. Pas avec nous, parce qu'elle cherchait toujours à nous limoger, mais avec des représentants supérieurs du mouvement syndical américain. Mais elle voulait négocier seulement pour les usines de Montréal, prétextant justement qu'à Valleyfield, on n'avait pas eu une deuxième accréditation, celle du Québec, mais qu'on s'était contentés de la première accréditation avec Ottawa. Alors là, nous avons consenti à ce qu'un comité soit formé. Ce n'était pas de notre choix. Le représentant de Washington, du Syndicat de notre Union internationale des travailleurs du textile, en était un. Subséquemment, il a été reconnu pour avoir commis des crimes contre les syndicats, sous... au temps du Comité du Sénat américain avec Bob Kennedy quand ils ont fait une recherche et sur un nettoyage. Nos dirigeants américains au textile en étaient, qui ont dû être limogés. Mais il était de ce comité. Deux autres représentants du mouvement étaient sur le comité. On se fiait pas du tout à eux non plus. Mais il y avait un homme honnête, c'était Elphège Beaudoin, qui était alors président de la Fédération provinciale du travail, c'est-à-dire des Unions internationales. Et avec eux, la compagnie, sous l'œil du gouvernement du Québec, a négocié un projet de convention collective seulement pour les usines de Montréal. Or, nous avons parti la grève

ensemble, Montréal et Valleyfield. Mais il se trouvait qu'à Montréal – avec trois usines et deux autres unités et beaucoup de renfort de police et un travail de la compagnie pour recruter des briseurs de grève – il y avait des briseurs de grève dans certaines usines. Il aurait été difficile de refuser une convention collective, qui d'ailleurs donnait un salaire égal pour un travail égal, ce que nous avons toujours demandé, entre autres choses. Et certaine reconnaissance de certains droits d'ancienneté, ce qui donnait une sécurité relative au travail.

Alors, nous avons convoqué les deux comités de grève, celui de Valleyfield et celui de Montréal, et à force de discuter, nous en étions venus à la conclusion que si les grévistes de Valleyfield entendaient le rapport les premiers et s'ils consentaient, ou s'ils libéraient les grévistes de Montréal de leur promesse de continuer en solidarité, que après ça nous soumettrions la proposition aux grévistes de Montréal. Il fallait beaucoup de force chez les travailleurs de Valleyfield pour comprendre. Il y en avait qui avaient le cœur gros. Ça a été une assemblée très intéressante. Tout le monde songeait : « Qu'est-ce..., est-ce qu'on devrait faire ça ou non ? ». Mais quand ils ont compris qu'il y avait des faiblesses sur les lignes de piquetage à Montréal et qu'une convention collective qui était acceptable nous donnerait un pied dans la porte, qu'ils pourraient... Alors ils ont voté pour libérer les travailleurs de Montréal de leurs promesses. À ce moment- là, on nous dit que Blair Gordon, le président de la Dominion Textile, ne voulait plus respecter sa parole de signer et c'est Elphège Beaudoin et d'autres qui ont dit : « Monsieur Gordon, vous avez donné votre parole, elle a été donnée publiquement ». Et dans ce temps-là, ça voulait dire quelque chose. Aujourd'hui, les chefs d'industrie renient leur parole à tout bout de champ, puis ça passe. Mais dans ce temps-là, ça passait pas. Alors, il a été obligé de la respecter. Et les gens de Montréal ont voté. Ils sont retournés au travail avec la première convention collective importante. Il y avait eu la General Machine Shop avant, mais ça, c'était pas la masse des travailleurs.

Alors là, ça s'est corsé davantage à Valleyfield. On avait toujours été attaqués par le clergé à Valleyfield, qui travaillait la main dans la main avec la compagnie. J'ai su plus tard que la compagnie à Valleyfield fournissait les tissus aux églises et au clergé local, ce qui n'était pas pour rien dans la position qu'ils prenaient. Mais c'était rien qu'un aspect, parce que l'opposition aux Unions internationale était plus intense, à mon sens, dans la plupart des villes industrielles qu'elle l'était à Montréal, c'est-à-dire que les travailleurs et les travailleuses de Montréal se sentaient un peu plus libres. Alors là, nous étions en grève seulement à Valleyfield, après deux mois de grève. Et la compagnie avec l'Église a intensifié l'effort d'amener des briseurs de grève dans l'usine. Il y avait un circulaire qui a été distribué, invitant les gens qui voulaient travailler à aller à telle messe, à tous les jours, et on disait dans cette circulaire « quand vous serez assez nombreux à la messe, le curé ou le vicaire vous reconduira aux barrières de l'usine où d'autres s'occuperont de voir à ce que vous passiez ». Alors, c'était vers le 11 août, à peu près, que c'était le troisième jour que des briseurs de grève entraient comme ça. La compagnie avait recruté ces policiers privés de toutes les usines du Québec, puis il y en avait beaucoup, qui étaient rendues à Valleyfield sous leur chef, qui s'appelait le chef Claude. Et ils ont embauché des *extras*, ça avait l'air des *bouncers* des *grills* de Montréal, je sais pas, mais enfin c'étaient des étrangers pour les travailleurs. Et la police provinciale est allée en force.

Alors je... ce troisième jour, qui était à peu près le 11 août, les femmes... Vous savez que les femmes allaient aux assemblées des grévistes, les mères, les sœurs et les épouses. D'abord, le syndicat avait été tellement critiqué, surtout dans les sermons des curés et de monseigneur Léger, dont le sermon donnait la ligne aux autres sermons, il y avait quatre

paroisses dans Valleyfield. Et on parlait contre nous, on était si, on était ça, moi j'étais accusée de toutes sortes de choses. Et on disait aux femmes « venez aux assemblées, vous verrez comment ça se passe ». Alors elles sont venues et pour elle c'était un devoir sacré, il fallait qu'elles viennent aux assemblées. Et elles n'allaient pas aux assemblées avec leur mari. Elles se rencontraient, les femmes, et elles entraient dans la salle ensemble, comme les ouvrières d'abord, qui étaient des grévistes. Et ce jour-là, ça allait être le grand jour où la police avait juré de briser la grève et le chef Claude avait menacé les grévistes, les piqueteurs le matin. Alors, vers onze... les femmes s'appelaient les unes les autres, les voisines, les femmes des autres quartiers et le reste. Quand les *scabs*, qui étaient entrés le matin, sont sortis le midi, parce que la compagnie n'était pas satisfaite de leur faire traverser les lignes de piquetage deux fois par jour, mais fallait qu'ils traversent quatre fois par jour. C'est-à-dire qu'ils sortent pour le dîner, qu'ils retournent après le dîner et qu'ils ressortent le soir. Alors, ça faisait quatre confrontations pour eux autres.

Alors, ce jour-là, les femmes s'étaient appelées les unes les autres et d'autres se parlaient. On se rencontre aux barrières à 11 h du matin. À partir de 11h du matin jusqu'à midi, nous étions rendus à 5000 personnes autour des barrières de cette immense usine de 3300 travailleurs. La police a fait sortir les *scabs* de l'usine, mais ils étaient blottis près des bâtisses. Ils passaient pas les barrières encore. Et à un certain moment, la police avait des automatiques pointés sur les travailleurs, les grévistes. On savait pas ce qu'il y avait là-dedans. Et à un certain moment, ils ont tiré sur la foule avec des gaz, des bombes à gaz lacrymogènes. Alors c'est là qu'une foule qui avait toujours été disciplinée, a garroché une pluie de roches sur les policiers. Plus tard, les policiers ont lancé une autre envolée de bombes à gaz. Et ça a été une autre pluie d'orage. Et c'était seulement quand les policiers lançaient, qu'il y avait une réplique comme ça. À un certain moment, le capitaine Labbé de la police a sorti un mouchoir blanc pour dire qu'ils allaient... qu'ils voulaient négocier.

Alors les gens ont dit à Kent « Ah non, tu iras pas tout seul ». Il y avait un autre organisateur avec nous qui devait aller avec Kent, ils ont dit « non ». Et nous avons un organisme qui s'était formé comme ça, ad hoc, les « dames auxiliaires », et ils ont dit il y aura deux dames auxiliaires qui iront vont avec vous. Et c'était deux femmes, mères de famille, très courageuses. Alors elles sont allées pour être les gardes du corps des organisateurs. Ça a discuté, Kent a dit « Il faut que vous sortiez la police spéciale de la Compagnie, de la ville. Ils ont trop menacé les gens, trop insulté, ils sont trop détestés. Et après ça, il faut fermer les barrières et on vous promet qu'on vous aidera à amener les *scabs* chez eux ». Non. C'était pas... C'était pas réglé. Alors nos quatre sont ressortis et les bombes à gaz ont volé de nouveau et la réplique s'est faite de nouveau. Ça a continué.

Une deuxième fois, le mouchoir blanc sort. Les quatre retournent et là, le capitaine Labbé était d'accord. Sans doute qu'il avait appelé Maurice Duplessis ou Beauregard, je ne sais, qui était toujours en contact avec Duplessis. Et là, ils ont dit « oui, on va sortir les policiers privés. Vous allez nous aider à reconduire les *scabs* chez-eux ». Ce qu'ils ont fait, ils ont sorti la police de la compagnie, sous protêt, « Vous pouvez pas faire ça! Il reste, il reste ». « Non! Vous allez sortir ». Alors c'est la police provinciale qui les a sortis. Nos gens ont escorté les *scabs* à leurs domiciles respectifs et c'est le capitaine Labbé lui-même qui a fermé les barrières puis qui a dit « Bon, ça va rester fermé ». Mais il s'est pas rappelé de ses paroles très, très longtemps. En tout cas, ça a été rétabli. Il n'y avait plus de briseurs de grève. La grève continuait. Quelques jours plus tard, presque une semaine plus tard, Kent et d'autres organisateurs ont été arrêtés. Ils ont été transportés à Montréal, à la prison sous le Palais de justice. Et puis ils sont restés là pour les trois semaines de temps que la grève continuait.

JM : Pour quelle raison?

MP : Simplement pour que les ouvriers puissent pas avoir accès à eux.

JM : Les charges? Qu'est-ce que c'étaient les charges?

MP : Pour Kent, c'était incitation à l'émeute, alors qu'on sait que c'est les policiers qui ont tiré les premiers. Et le capitaine Labbé avait été tenté de tirer sur eux avec des armes vives. Et Kent lui a dit dans le conciliabule à quatre, « Tous ces gens-là vont à la chasse. Si vous sortez des armes vives, il y en a qui vont s'en aller chez eux sortir leur carabine et revenir. Alors pensez à ce que vous avez l'idée de faire ». Alors il n'y a pas eu d'armes vives.

Le règlement de la grève de Valleyfield (1946)

Madeleine Parent : En tout cas, ça a continué pour trois semaines alors, que Kent était écroué. Moi j'ai pris la charge et on a finalement, au bout de trois semaines, eu une offre sur télégramme, qui était pas une très bonne offre, mais vu nos forces, on a décidé qu'on pouvait l'accepter. Et ce qui se passait, c'est que le dimanche matin, le député ministre du travail m'appelait, ou je l'appelais, j'allais au bureau à Montréal. Il avait Blair Gordon à l'autre bout de sa ligne, à St Andrews by-the-Sea, au Nouveau-Brunswick, et il nous parlait à l'un et à l'autre comme ça. Et on discutait qu'est-ce qui ferait une offre qui pourrait peut-être être acceptable par un comité de grève. Et durant cette longue conversation, à un certain moment, la ligne était coupée. C'était un coup de tête de Maher, et puis moi, je faisais semblant de rien. Je rappelais de nouveau et je dis « mauvais service ». Et puis on reprenait, et lui reprenait avec monsieur Gordon. Et ça continuait comme ça, une heure, deux heures de temps. Et là, je partais pour Valleyfield parce qu'on nos assemblées était le dimanche soir, et je rencontrais le comité de grève avant. Jusqu'à la troisième semaine, on avait.. on recommandait la non-acceptation parce que ce n'était pas suffisant, mais c'était aussi loin que Gordon était prêt à aller, et c'était les ouvriers qui décidaient. Alors le comité de grève, à l'assemblée générale, on disait aux membres : « Voici – je lisais le télégramme – et on vous recommande de ne pas accepter ». Alors ils votaient contre l'acceptation.

Finalement, il y a eu une autre offre où on nous offrait un contrat à peu près semblable à celui de Montréal. Mais c'était pas, en tous points, mais il y avait tout de même des choses intéressantes. Alors je suis partie. J'ai rencontré le comité de grève, les gens étaient déjà rassemblés, qui attendaient. Puis je leur ai dit : « Écoutez, c'est trop compliqué, c'est pas parfait, mais je propose qu'on remette l'assemblée à vingt-quatre heures plus tard, puis on aura toute la nuit pour discuter si oui ou non on recommande ». Alors on va à la salle et c'est ce qu'on dit aux membres et ils disent « très bien, on reviendra demain ». Alors il y a des gens qui étaient énervés avec ça, pas de notre côté, du côté du gouvernement, puis des autorités. « Qu'est-ce que ça veut dire ? ». Mais c'était seulement qu'on ne pouvait pas accepter quelque chose, à moins que le comité de grève soit convaincu que ça avait du bon sens. Et ensuite, que les membres décident. Alors, après une nuit de discussions, et ça a pris à peu près tout ça, on a dit « Oui, on prend une chance ». Un des pires problèmes, c'est que dans l'intervalle, il s'était formé avec les scabs, un comité de syndicat de boutique, sous... avec le Cardinal Léger, et il fallait nous soumettre à un vote secret du gouvernement avec cet organisme, que le gouvernement avait accrédité sans audition, sans rien, simplement pour leur donner un statut. Est-ce qu'on allait se faire voler au vote ou non ? Alors on a accepté le risque. Et les gens sont retournés au travail et on avait fait imprimer un

petit bouton dans les vingt-quatre heures, juste « Victoire », et puis les initiales du syndicat. L'opposition, disait : « Mais ils sont fous, ils crient "victoire!" et ils ont même pas une convention collective ». Mais c'était la base de la confiance que nous avions aux membres.

Alors, quelques jours après, peut-être une semaine, on reçoit la visite du représentant du gouvernement pour discuter comment le vote allait avoir lieu. Seulement, il y avait un mandat d'arrestation contre moi, à partir du matin ou de la nuit Kent était relâché de prison, à condition qu'il n'aille pas à Valleyfield. Alors, c'était évident que Duplessis se préparait à voler le vote. Notre comité a rencontré le représentant du gouvernement, mais c'était pas satisfaisant du tout. Pendant ce temps-là, moi, je me suis cachée dans une des maisons des travailleurs. Et la police était partout dans Valleyfield, ils sonnaient à la porte, ils allaient... ils fouillaient dans une maison et l'autre et l'autre, pour me retrouver. Et nos avocats étaient au Palais de justice ici à Montréal, qui négociaient ce que je devais payer de caution pour être lâchée dès que je me le présentais. Si je me présentais. Alors ça a été négocié. Une caution a été fixée par le juge qui siégeait à ce moment-là et je reçois le message que les avocats m'attendaient. Un chauffeur de taxi fiable est venu me chercher, je suis sortie de la ville, mais il fallait passer le pont. C'était le pont Mercier dans le temps et les policiers me cherchaient partout. Seulement, ma mère se trouvait sur la rive sud du Lac Saint-Louis. Puis elle entendait à la radio à tout moment « Madeleine Parent » est recherchée. Alors j'ai dit : « Viendrais-tu avec moi traverser le pont, je vais me rendre ». « Ah oui ! ». Alors maman, avec son chapeau et ses gants, et dans le taxi avec moi, puis moi je suis cachée en dessous, puis on passe le pont, on arrive au Palais de Justice. Et les avocats obtiennent ma libération. Il y avait une assemblée ce soir-là. Alors j'ai eu le temps d'arriver à l'assemblée pendant qu'elle avait encore lieu. Et d'annoncer aux policiers par les haut-parleurs que j'avais été cautionnée. Et puis qui pouvaient cesser de me chercher!

Une fois l'assemblée terminée, vous comprenez que tout le monde était sur le qui-vive parce qu'ils savaient que j'avais été arrêtée simplement pour que le vote soit volé et pour nuire à notre réputation. Alors on s'est réuni, le comité tout de suite, tout de suite, et on me dit que la représentante du gouvernement, avec ses dix ou douze scrutateurs du gouvernement, se retirait à tel hôtel. Alors je l'appelle. Notre salle à nous était remplie, comme de raison, les gens voulaient pas se laisser. Et je l'appelle, puis je lui dis – ça c'était après l'assemblée – je m'en vais vous voir là avec deux de nos représentants. « Ah! Madame, je me suis retirée ». Bien j'ai dit : « Vous faites mieux de descendre dans le lobby parce que nous on y va. Il va falloir renégocier les conditions du vote demain matin ». « Ah! ». Alors j'arrive là avec un des membres du comité de grève et tous ces hommes sont assis dans le lobby à une distance, et lui est en avant. Et je lui explique que c'est arrangé pour qu'on perde, qu'on se fasse voler, parce que, en fait de scrutateurs, la compagnie avait un scrutateur, le syndicat de boutique avait un scrutateur, le gouvernement avait un scrutateur, trois ensemble, et nous, rien qu'un. Rien qu'un scrutateur pour un vote qui durait de, à peu près, 5h, 5h et demie du matin, jusqu'après 7h le soir. Alors, dès qu'un de nos gens s'absenterait, les boîtes seraient bourrées de faux votes. C'est clair. Ils avaient pris la peine de tout faire ça, c'était pour nous voler.

Alors, « Ah!, ils pouvaient pas changer, ils pouvaient pas changer ». Et tout à coup, j'entends des voix dans le... plus loin. Il y avait une équipe d'à peu près 200 femmes qui descendaient sur l'hôtel et qui criaient « Halte là ! Halte là ! ». Alors elles nous ont « sérénadés » dans les vitrines de l'hôtel, et puis il a été d'accord et on a eu nos scrutateurs. Et le lendemain matin, nos gens étaient là, vous comprenez, personne ne se fiait. Et après 7h le soir, les scrutateurs, les boîtes de scrutin, sont allés au Palais de justice pour compter les votes. Et puis moi j'étais dans une auto, à la porte, pour les voir sortir, puis pour chaque

boîte de scrutin, notre scrutateur était à côté de la boîte. Et les autres, bien ils se trouvaient... le gars du gouvernement l'apportait, cette boîte-là, puis les autres, bien ils se tassaient comme ils pouvaient, dans une auto. Et la foule se ramassait – notre bureau était sur la place du marché – alors, la foule se ramassait. Je reçois le téléphone du maire de Valleyfield qui me dit : « Madame Parent, j'ai besoin de votre aide ». « Qu'est-ce qu'il y a ? ». Il a dit : « Il y a quinze cents bicycles autour du Palais de Justice. Puis le représentant du gouvernement n'ose pas sortir ». « Ah! J'ai dit, il y avait beau faire les choses comme il aurait dû faire pour commencer ». « Oui, mais il faut faire quelque chose ». Bien, j'ai dit : « Si j'ai votre parole, pis moi j'ai des gens derrière moi, la salle est pleine, quand vous aurez les résultats exacts, appelez-moi. Puis on verra ce qu'on peut faire ». Alors, plus tard, il m'appelle et il me donne le compte du vote. On avait gagné. Alors il y a une couple de nos gens qui sont allés et qui ont dit aux cyclistes : « Venez à l'assemblée du syndicat, laissez-les partir ». Les gens savaient ce que ça voulait dire. Et là, on a annoncé les résultats. Et ça a pris un bon deux mois avant que le contrat soit signé. Mais cette fois-ci, ce contrat-là a été négocié par Kent et le comité local, Trefflé Leduc et les autres, pas par des tierces personnes, ce qui était très important.

Judith Murray : Et vous aviez quel âge à l'époque ?

MP : J'avais 28 ans. Mais c'est les gens qui ont fait la grève. Ils avaient perdu tellement de grèves. Que là, ils savaient que c'était propre, que ça allait être juste, qu'on laissait rien passer de croche. Et ils avaient le feu sacré. Et avec les épouses qui allaient chez les cultivateurs par exemple, les jours du marché et se faisaient donner, par les cultivateurs, ce qu'ils pouvaient leur donner pour aider les grévistes. Avec la soupe que les femmes faisaient à la cantine de grève, et des familles venaient à la cantine des fois, quand elles avaient rien à la maison. Les femmes allaient chez des propriétaires qui exigeaient le loyer et elles plaidaient pour ces familles. Et quand elles ne réussissaient pas, elle dit « On va se rappeler de vous une fois la grève gagnée, vous savez ». Et c'était la même chose pour l'épicier et pour d'autres. Il y avait beaucoup, beaucoup d'appui. Et c'est les femmes, surtout, qui étaient comme les ambassadrices des grévistes. Et ça, ça démontrait à l'Église aussi, aux curés et à monseigneur Léger, que malgré toute leur prédication, elles savaient ce qu'elles voulaient. Et elles appuyaient cette cause-là. Et c'est Trefflé Leduc, les dimanches soir aux assemblées générales, qui faisait la réplique à monseigneur Léger sur son sermon du matin et à toutes les églises.

JM : Comment vous avez vécu ça personnellement ? Parce que vous avez dû passer des moments un peu durs.

MP : Bien, on n'était jamais seuls. C'était dur, mais il y avait tellement une solidarité que... on était tous ensemble là-dedans. Et les gens étaient tellement décidés et c'était si évident que c'était le moment de l'histoire où il fallait aller jusqu'au bout, parce que dans les années de crise économique, dans d'autres années où ils avaient fait une lutte, ça avait été encore plus dur. Et que maintenant les femmes étaient actives dans la grève, sur un pied d'égalité avec les hommes, ce qui ne se passait pas avant. On exigeait d'elles des sacrifices, on exige d'elles des choses, mais cette fois-ci, elles étaient dans la grève, participantes. Et des fois, ça faisait peur. Il y avait un chef ouvrier qui était venu. On invitait des chefs ouvriers pour venir parler aux assemblées. Et puis, qui était un bon gars, mais il était habitué à la bureaucratie. Et quand on l'avait présenté, puis il était un enfant au micro, une des femmes se lève. Puis, c'était une femme grande et forte, d'à peu près 50 ans. Puis elle dit : « Ça – très fort – silence – c'est pas un vendu! ». Il m'a dit après, il dit « J'ai pensé prendre une crise cardiaque. Je savais pas ce qu'elle allait dire, puis j'ai jamais vu ça ». Mais il y avait

cette... une espèce de libération de force. Et c'était très, très encourageant. Fallait passer. Fallait gagner.

JM : Pour comprendre un peu la réaction du gouvernement Duplessis. Pas pour les excuser, mais pour donner un peu de contexte de l'époque. C'était la fin de la guerre et il y avait une menace dans le monde, le communisme. Comment est-ce que ça a touché ses activités et rapports.

MP : Duplessis s'est servi amplement d'attaques genre communisme. Pour lui, c'était... nous étions des communistes, rien d'autre. Il n'y avait aucune preuve, il n'y avait rien. Mais si on accusait quelqu'un d'être des communistes, ça faisait peur aux gens et ça devait les repousser des personnes. Mais le sentiment pour la grève, qui avait pris quatre ans avant de se faire, et ça avait pris beaucoup de discipline de la part des travailleurs de continuer, de continuer et de continuer jusqu'au moment où on pouvait la faire et la faire pour la gagner. Dans les deux endroits ensemble. Ça n'a pas pris. À tel point qu'après la grève, c'était au mois de septembre, c'était la visite paroissiale et les femmes secrètement s'étaient organisées les « Dames auxiliaires » pour avoir des reproductions de deux photos : une de Kent, une de moi ! Et pour ma visite paroissiale, il y en a beaucoup qui avaient posé ces deux photos à côté du crucifix ou de la statue où ils allaient être bénis par monsieur le curé, ou monsieur le vicaire. Et alors, quand ils arrivaient dans ces maisons-là, on se plaçait devant le crucifix pour la bénédiction. « Oh ! Non, je ne peux pas vous bénir comme ça ». « Ah bien. On n'a pas besoin de bénédiction, puis vous aurez pas la dîme ». Alors, dans la plupart des cas, ils ont béni quand même. Mais c'était une réplique des femmes au *red-bating* et de leur initiative, complètement.

JM : Juste pour comprendre un peu le contexte du temps, vu d'aujourd'hui. Est-ce que c'était vraiment mauvais d'être communiste ? Est-ce que c'était illégal ?

MP : Une fois la guerre terminée, si je me rappelle, à un certain moment, ce n'était pas illégal. Mais c'était un épouvantail, tout simplement, qu'on agitait devant les gens. Et le clergé et le gouvernement Duplessis s'en étaient servi amplement, depuis avant la Loi du cadenas et l'intention était de faire peur aux gens avec ça. Mais quand les gens qui avaient entendu ces attaques, allaient voir et juger pour eux-mêmes, là, ils comprenaient. Et puis ils se rendaient compte que c'était seulement un épouvantail, que c'était le Bonhomme Sept Heures.

JM : Il n'y avait pas une certaine rumeur, c'est peut-être plus tard que... c'est plus tard qu'on dit qu'en fait, c'est les Russes qui vous avaient fait venir en sous-marin, que vous êtes sortis sur les rives du Saint-Laurent ? C'est pas plus tard ?

MP : Oui. Ah, non, non. C'était à Valleyfield. C'était beaucoup plus tôt. La rumeur n'a pas couru à Montréal parce que j'avais l'impression que le gouvernement Duplessis prenait pour acquis déjà que les travailleurs syndiqués montréalais ne croyaient pas à toutes ces histoires facilement. Mais à Valleyfield, on avait couru l'histoire que j'étais une Russe qui avait été amenée sur les côtes de la Gaspésie par un sous-marin russe et que j'avais rejoint les côtes comme ça. Et c'est très drôle quand on regarde ça à distance. Mais quand il y a des gens qui y croient, c'est un peu moins drôle. Et c'est pour ça que j'insiste toujours pour dire quand je suis née et où je suis née, pour que s'il y a des vestiges encore de cette idée-là, qu'on sache que c'était pas vrai. Mais ce que j'ai trouvé intéressant, c'est qu'ils m'ont fait passer – et ça c'était les groupes autour du Monseigneur Léger, c'était, enfin, nos ennemis, qui étaient du côté de la compagnie, surtout à Valleyfield – qui m'ont accusé d'être une

prostituée, d'être une lesbienne, de me livrer à la bestialité... Ben ça, ça, j'en ai eu une indigestion. Pendant des jours, j'ai eu de la misère à m'en remettre de celle-là. Mais pour mes autres, il fallait toujours que j'explique. « Non, je le suis pas. Mais quant aux lesbiennes, il y en a et je les condamne pas. Elles ont droit. Quant aux Russes, aux femmes russes, je les condamne pas, mais ça s'adonne que j'en suis pas! ». Mais fallait toujours faire ses réserves-là. Pas dire : « C'est terrible! Je suis pas une Russe ». Comme si les Russes étaient terribles. Alors c'était toujours un petit peu compliqué.

JM : Mais Madeleine, dans cette même idée, on vous appelait « communiste ». En fait, une question, pourquoi vous n'étiez pas communiste, pourquoi pas?

MP : Bien. D'abord, j'étais pas communiste. Mais beaucoup de communistes étaient des travailleurs qui travaillaient durement et honnêtement pour syndiquer les gens, alors je les attaquais pas. Et quand il y avait... qu'ils y en avaient qui nous aidaient, je refusais pas leur aide. Mais, il aurait fallu que je sois une anticommuniste active pour les contenter. C'était pas suffisant de ne pas être une communiste. Il faut se rappeler que dans la période du sénateur McCarthy aux Etats-Unis, c'était avec la chasse aux sorcières, en traitant les gens de communistes, qu'on se débarrassait de beaucoup de travailleurs militants dans les syndicats. Et malheureusement, une certaine bureaucratie syndicale, qui tenait à rester en place à la direction et qui ne voulait pas entendre des critiques des membres, appuyaient la position du sénateur McCarthy. Et c'était comme ça.

Les procès suite à la grève de Valleyfield (1946)

Madeleine Parent : Kent a subi un procès à Montréal, pas à Valleyfield, pour incitation à l'émeute dans cette grève de 46, C'était le juge Lazure qui présidait. Et il a été condamné à six mois de prison à Bordeaux. Six mois qu'il a fait. Et c'était simplement pour le punir. Moi, j'avais été arrêtée comme je vous l'avais dit, et c'était... l'accusation était « tentative de suborner des témoins ». Et c'est sorti comme ça à la veille du vote. Ce qui était arrivé, c'est que, à une audition eu procès de Kent, j'avais vu trois petits gars de Hochelaga qui étaient sous la garde d'un policier au Palais de justice, ici. Et je me suis dit « Ils ont payé ces petits gars-là pour témoigner contre Kent ». Et j'ai pensé tout de suite au Chef Claude de la police de la compagnie. Alors je cherchais un moment pour leur parler. À un moment donné, le policier qui les gardait était distrait, ailleurs. Le plus jeune des trois m'a vu, il a couru vers moi tout de suite et les deux autres. Ça avait été des petits gars dans le quartier, dans la région de Hochelaga, qui suivaient les grévistes. C'était un plaisir. Puis ils allaient à la cantine, la mère Provost leur donnait de la soupe, tout ça. Et ce jour-là, à Valleyfield, ils avaient appris d'Hochelaga qu'il y avait du « bruge », il se passait des choses.

Alors, l'histoire, je ne sais pas, moi, c'est peut-être la police de la compagnie qui les a amenés, mais l'histoire était qu'ils se sont rendus à Valleyfield sur le pouce. Et Claude, qui les avait retrouvés, les avait amenés chez lui, leur avait parlé de témoigner contre Kent, et leur avait proposé de dire que, dans l'émeute à Valleyfield, on leur avait donné de la drogue ou quelque chose dans une bouteille de Coke. Et que ça les avait surexcités, alors, l'idée était que le syndicat avait distribué ces choses-là parmi les manifestants. Alors tout ce que j'ai pu leur dire parce que je savais que j'avais seulement quelques secondes, j'ai dit : « Vous savez que si vous faites un faux serment, vous pouvez aller en prison ». Alors, le plus jeune, Jean-David dit : « Mais on a déjà fait un faux serment. Il faut le faire encore? ». J'ai dit « Devant un juge, c'est plus grave ». Puis je suis partie. le policier s'en venait. Alors ils m'ont accusée d'avoir essayé de les détourner d'un témoignage honnête, comme de

raison. Et comme c'était trois petits gars, il y avait toute une aura là-dessus. Elle essaie de corrompre des enfants maintenant. Mais on n'a pas perdu le vote pour ça. Les trois ont témoigné devant juge à mon procès. Et j'ai été condamné à un mois de prison. Malgré que la preuve était là. Le jeune David a avoué que... tout ce que je vous ai dit tout à l'heure. C'était un juge qui prenait les ordres de Duplessis. Et il y avait un autre témoin, un petit gars de peut-être deux ans de plus que dans Hochelaga, qui travaillait à l'usine, qui les avait vus dans le quartier un soir, dans une salle de pool, par la fenêtre. Il est allé les voir jouer une partie avec eux. Puis ils lui ont raconté toute l'histoire qu'ils avaient été chez Claude, que la petite fille de Claude était bien jolie, que le plus vieux des trois aurait une job bientôt de la compagnie. Et quand il voulait une piastre qu'ils aillent au chef de la police du Moulin de Hochelaga, pis il leur donnerait une piastre. Puis lui est venu témoigner et personne n'a pu casser son témoignage. Malgré tout ça, j'ai été condamné à un mois. Je suis allée en appel et là, la Cour d'appel m'a acquitté. Complètement, c'était fini. Et nous avons gagné, ça avait pas fait son travail.

Mais c'est comme ça. Duplessis réussissait comme procureur général à placer des juges, pour nous juger, qui suivraient ses ordres. Quand on arrivait à la Cour d'appel, c'était plus compliqué. J'en suis venue à la conclusion qu'il ne contrôlait pas la Cour d'appel. Et ça se comprend parce qu'il me semble que c'était au-dessus de ses pouvoirs. Et d'ailleurs, ce n'était pas un juge tout seul, c'était trois juges. Alors ça a été les... Maintenant, quant à l'emprisonnement de Kent, on lui a fait faire son six mois, après appel perdu et procédures, pendant la grève de Lachute, l'année suivante.

Judith Murray : Bon, on parlait de ça pendant que la caméra tournait, mais comment vous avez pu garder votre sang-froid avec toutes ces accusations injustes ?

MP : Bien, quand on constatait les conditions de travail, l'exploitation des travailleuses et des travailleurs dans les usines, rien nous surprenait, parce que c'est ces patrons-là, qui étaient responsables de cette exploitation et ceux qui les servaient, dans le gouvernement et ailleurs, ne s'occupaient pas des conditions des gens, peu importe ce qu'ils disaient. Alors il n'y avait pas de surprise.

JM : Et comment votre famille a vécu ça, vos parents ?

MP : Ah, ils ont trouvé ça difficile parce qu'ils n'avaient pas été d'accord que je fasse du syndicalisme, surtout ma mère. Et j'ai fait mon choix. Et quand elle entendait, et quand papa entendait parler de moi durant les grèves par les journaux, par la radio et tout ça, ça les dérangeait beaucoup. Mais mon père avait un sens de la justice et plus tard, au procès pour conspiration séditionnelle, maman a suivi le procès pas mal. Mais papa est venu seulement à la charge du juge, je pense, aux jurés. Il était indigné, indigné. Il n'acceptait pas ça. Et un journaliste de *La Presse* est allé lui demander : « Vous, Monsieur Parent, qu'est-ce que vous pensez de ça ? ». Il a dit : « Je ne suis pas d'accord avec les idées de ma fille, mais je sais qu'elle est honnête. Et qu'elle fait ces choses-là par conviction. Et je trouve que c'est injuste ce qu'on lui fait ». Et une fois, des connaissances en affaires, l'avaient invité à un lunch au Ritz-Carlton. Et il était là avec ses collègues, Duplessis était à une autre table, et il lui a envoyé un billet par un garçon de table l'invitant à sa table. Alors, il a absolument refusé d'aller lui parler. Et il était choqué qu'après tout ce qu'il nous avait fait, Duplessis. Mais j'ai compris, que Duplessis essayait de s'adresser au père comme pour lui faire croire qu'il avait une responsabilité puisque je faisais des choses que Duplessis prétendait être illégales, c'était son devoir de père de famille de me mettre à la maison. Mais il n'a jamais réussi à se

servir de mon père. Au contraire, un des cautionnements de 2 000 \$, c'est lui qui a fourni le cautionnement.